L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 2 mars 2023.

Ordre du jour
- Budget commune : Compte administratif et compte de gestion 2022
- Budget commerce : Compte administratif et compte de gestion 2022
- Lotissement les Acacias : convention multipartite de contrôle et de rétrocession
- renouvellement adhésion CNAS 2023
- Informations municipales
- Questions diverses

RÉUNION DU 2 MARS 2023

Le deux mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Laurence GABORIT – Sandrine GILLET – Gwénaëlle MARTIN – Evelyne GUERY – Aurore PAU - Mrs Olivier BOIXIERE – Pascal BOURSICOT – Serge RIVIERE – Olivier TREHEL – Jean-Michel JOURDAN

Absentes excusées : Mr Elie CHATTON (procuration à Jean-Michel JOURDAN)
Mme Monique MOREAU (procuration à Laurence GABORIT)
Mr Maël FELIN (procuration à Olivier BOIXIERE)

Secrétaire de séance : Mr Olivier TREHEL

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-01
OBJET : BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

(Délibération transmise en sous-préfecture le 3 mars 2023)

Avant de procéder au vote du compte administratif 2022, Monsieur Olivier BOIXIERE, adjoint aux finances, détaille et commente les différents articles du budget vus en commission des finances le 23 février dernier.
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5.30% par rapport à 2021 en partie sous l'effet de la forte inflation (prix des matières premières : alimentation, carburants.
Les recettes de fonctionnement ont également augmenté de 5.10% avec une bonne dynamique des dotations et de la fiscalité surtout liée aux droits de mutation. A noter aussi une reprise très importante des locations de salles.
Quant à l'investissement, il a essentiellement été consacré aux travaux des commerces (café épicerie et boulangerie) et figure donc dans le budget commerce. A noter toutefois, l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et les travaux de réfection du logement situé au-dessus du bar.
Une précision est également apportée sur l'encours de la dette : fin 2025, il n'y aura plus d'emprunt à rembourser sur le budget communal.

2023-008

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2022:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	1 035 874.07 €
Recettes	1 177 777.30 €
Excédent de clôture	**141 903.23 €**

Investissement

Dépenses	138 752.25 €
Recettes	394 012.45 €
Excédent d'investissement	**255 260.20 €**
Reste à réaliser dépenses	218 431.33 €

- Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 n'appellent aucune observation.

- Hors de la présence de Madame Marie-Christine PINARD, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-02

OBJET : BUDGET COMMERCE COMPTE ADMNISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

(Délibération transmise en sous-préfecture le 3 mars 2023)

Quelques précisions avant la présentation de ce budget spécifique crée en 2021 :

En dépenses de fonctionnement, peu de charges hors frais financiers. Quant aux recettes, elles sont constituées des loyers, à raison de 1 000€ par mois pour les commerces, 200€ par mois pour la gérance et à venir 600€ par mois pour le logement.

En dépenses d'investissement, les travaux ont été mandatés à plus de 90% et les emprunts commencent à être remboursés.
En recettes d'investissement, les différentes subventions sollicitées sont en cours de paiement et le prêt de 100 000€ versé.

Ce projet sera autofinancé : les emprunts seront entièrement remboursés par les loyers.

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2022:

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	3 339.08 €
Recettes	10 103.89 €
Excédent de clôture	**6 764.81 €**

Investissement

Dépenses	573 589.40 €
Recettes	484 316.38 €
Déficit d'investissement	**89 273.02 €**
Reste à réaliser dépenses	55 410.60 €
Reste à réaliser recettes……..	152 983.62 €

➢ Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 n'appellent aucune observation.

➢ Hors de la présence de Madame Marie-Christine PINARD, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-03

OBJET : LOTISSEMENT LES ACACIAS : CONVENTION MULTIPARTITE DE CONTROLE ET DE RETROCESSION

(Délibération transmise en sous-préfecture le 3 mars 2023)

Monsieur Olivier TREHEL, présente à l'assemblée le projet de la société PARKWAY AMENAGEMENT (groupe Maisons Demeurance) située SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine) qui porte sur la réalisation d'un lotissement de 5 maisons d'habitation sur la parcelle cadastrée section ZE 181, opération dénommée « Lotissement des Acacias ».

Puis il donne lecture de la convention qui définit les modalités d'intervention de la commune et de Dinan Agglomération, au stade des études et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune, Dinan Agglomération et le Syndicat Département d'Energie 22.

Après avoir pris connaissance de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **valide** la convention multipartite
☞ **autorise** Madame Le Maire à signer ce document

DÉLIBÉRATION N° 2023-02-04

OBJET : RENOUVELLEMENT ADHESION AU CNAS 2023

(Délibération transmise en sous-préfecture le 3 mars 2023)

Le Comité National d'Action Sociale est une association qui exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité ou à la retraite.

Les aides sont diverses et variées : aides au logement, chèques réductions, vacances, aléas de la vie ..

Son financement est assuré notamment par les adhésions des collectivités qui depuis 2007 doivent obligatoirement mettre des prestations d'actions sociales à la disposition de leur personnel.

Aussi et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au Comité National d'Action Sociales (CNAS) pour l'année 2023.

Montant de la cotisation :
☞ actif 212 €
☞ retraité 137.80 €

L'aide pour les retraités sera maintenue pendant 3 ans après leur départ.

INFORMATIONS DINAN AGGLOMERATION

SPASER

Schéma de **P**romotion des **A**chats **S**ocialement et **E**cologiquement **R**esponsables : Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social vissant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.
Le SPASER est un outil transversal, applicable à l'ensemble des directions et services de Dinan Agglomération. Les objectifs fixés dans ce document s'appliquent, dès son entrée en vigueur, à tous les achats réalisés par Dinan Agglomération.
Le SPASER est organisé selon 3 grands axes : environnement, social et économie. Chaque axe comprend un ou plusieurs objectifs à atteindre. Le SPASER comprend au total 10 objectifs.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRE POUR L'ANNEE 2023

Comme chaque année, le montant des attributions de compensation (AC) est notifié aux communes avant le 15 février.
En 2023, le montant des AC provisoires prend en compte :

- L'intégration de Beaussais-Sur-Mer
- Le lissage accordé aux communes de Lanvallay, Plouasne, Plumaudan et Quévert dans le cadre de la correction de l'accord fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021.
- Les montants prévisionnels d'attribution de compensation prévue dans le cadre du transfert des eaux pluviales

Compte tenu de ces données, le montant des AC pour notre commune est de 51 964.44€ dont 25 999.68€ dans le cadre du transfert des eaux pluviales.

FONDS DE CONCOURS

Afin d'accompagner le développement de ses communes, Dinan Agglomération a choisi de participer au financement de leurs investissements. Un fonds de concours d'un montant de 6.275 millions d'euros a été alloué pour la période 2022-2026.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) définit la stratégie de transition énergétique et de changement climatique de Dinan Agglomération. Il vise à agir sur trois enjeux :

- L'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation aux effets et conséquence du dérèglement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air

PLUiH MODIFICATION N°2

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat est un document vivant, appelé à évoluer régulièrement.
Pour notre commune, la modification n°2 lancée par le Conseil Communautaire le 24 avril 2022 a permis des ajouts de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

A noter que la modification n°3 sera la dernière procédure de modification avant le lancement des travaux liés à la révision générale.

FISCALITE LOCALE

Conformément aux orientations prévues dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, Dinan Agglomération maintient le niveau de fiscalité de ses taux et produits à celui de 2022, à savoir :
☞ taxe d'habitation 14.37%
☞ taxe sur le foncier bâti 1.96%
☞ taxe sur le foncier non bâti 8.92%
☞ cotisation foncière des entreprises 25.85%
☞ versement mobilités 0.40%

En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la construction du budget « collecte et valorisation 2023 » a montré le nécessaire besoin de revoir la fiscalité associée. Compte tenu du besoin financier à hauteur de 1 million d'euros, il a été proposé de voter le taux de 12.40% sur le secteur de Dinan.

DEFI VAL VERT

Dans le cadre du Défi Val-Vert lancé par Dinan Agglomération, la commune de SAINT-HELEN s'est vu attribué un fonds de concours de 5 000€ pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Madame Sandrine GILLET souhaite savoir quelles mesures pourraient être prises afin d'aider la boulangerie qui connaît des difficultés liées notamment à la crise actuelle. Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a déjà eu l'occasion d'évoquer tous ces problèmes avec les boulangers en présence de Monsieur BOIXIERE. Plusieurs pistes ont été évoquées avec eux et de nombreuses actions réalisées en concertation.

☞ Madame Sandrine GILLET sollicite, au nom de l'Amicale Laïque, un emplacement sur le marché, pour le troc plantes qui aura lieu le samedi 18 mars prochain. Demande accordée.

☞ Madame Evelyne GUERY informe les élus de l'arrivée d'un nouveau poissonnier sur le marché

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 22 heures 05

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2023-02-01	Budget communal : compte administratif et compte de gestion 2022	07
2023-02-02	Budget commerce : compte administratif et compte de gestion 2022	08
2023-02-03	Lotissement les Acacias : convention multipartite	09
2023-02-04	Renouvellement adhésion CNAS 2023	09

2023-012

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		Procuration à Laurence GABORIT
CHATTON Elie		Procuration à Jean-Michel JOURDAN
SAMSON Solène		
FELIN Maël		Procuration à Olivier BOIXIERE
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		
GILLET Sandrine		